

LE COM

JUVIGNAC
CONTOURNEMENT
OUEST DE MONTPELLIER
SAINT-JEAN
DE-VEDAS

& VOUS

AVRIL
2026

N° 7

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES ONT DÉBUTÉ

LE COM, UN OUTIL AU SERVICE DES MOBILITÉS
DU QUOTIDIEN DANS L'OUEST MONTPELLIÉRAIN

P. 2 | **Le point avec
Salvador Nunez**

P. 4 | **Éviter, réduire,
compenser**

P. 6 | **Sur les traces
du passé**

OBJECTIFS

- Une meilleure fluidité.
- Un accès à de nouvelles solutions de mobilités décarbonées.
- Une réduction des nuisances sonores et une amélioration du cadre de vie dans les quartiers Ouest de Montpellier, de Juvignac et de Saint-Jean-de-Védas.



TOUT SAVOIR
SUR LE PROJET

contournement-ouestmontpellier.fr

Éviter, Réduire, Compenser

Les mesures environnementales ambitieuses mises en œuvre sur le COM

Tout grand projet d'aménagement doit répondre à nombre de réglementations et d'obligations sur le volet environnemental. Faisons le point sur les principales mesures, leurs caractéristiques et leurs bénéfices pour le territoire et ses habitants.

Diverses études approfondies et réglementaires ont tout d'abord été réalisées permettant ainsi de dresser un état des lieux précis et détaillé des enjeux et des impacts environnementaux du projet. Ces études ont également permis de définir les mesures visant à Éviter, Réduire et Compenser ces impacts, afin d'aboutir à une infrastructure la plus intégrée à son environnement. Le Dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été soumis à différents organismes tels que l'Autorité environnementale, le Conseil National de Protection de la Nature (CNP), l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou encore la Commission Locale de l'Eau (CLE), ainsi qu'au grand public. C'est une commission d'enquête diligentée par le tribunal administratif de Montpellier qui a recueilli, analysé et considéré les plus de 5 000 avis formulés. À l'issue de cette procédure, la commission a rendu un avis favorable avec quelques recommandations et sans aucune réserve. Le 30 octobre 2025, le préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch a signé l'arrêté d'autorisation environnementale, validant ainsi l'ensemble des mesures proposées et autorisant le lancement du chantier.

« Sur le projet du COM, plusieurs grandes thématiques environnementales ont été traitées :

- l'hydraulique, rassemblant l'ensemble des enjeux liés aux eaux superficielles et souterraines et aux milieux aquatiques, avec l'élaboration d'un dossier "Loi sur l'Eau" ;
- la seconde concerne les milieux naturels et les espèces protégées ;
- et enfin, le projet a dû également prendre en compte les quelques impacts sur les boisements relevant du régime forestier et l'impact sur les arbres d'alignement situés en bord de routes », indique Sarah Corpard, Chargée environnement. Chaque thématique possède sa propre réglementation et ses contraintes, mais c'est toujours la même logique pour Éviter-Réduire-Compenser. « En réalité, c'est plutôt la doctrine ERCAS avec deux lettres en plus signifiant "Accompagnement en phase travaux" et "Suivi post-chantier" afin de vérifier que toutes les mesures prises ont bien été respectées », complète Maxence Grego, écologue. L'ensemble de ces mesures fait maintenant office d'engagements stricts à respecter pour tous les acteurs du projet.



Inspection de la présence des chiroptères dans les bâtis avant démolition.

L'enjeu hydraulique

• Au Nord du projet, ASF propose un viaduc de 280 mètres afin de permettre un libre écoulement des eaux, éviter les risques d'embâcles et limiter l'impact sur les berges de la Mosson. Il s'agit d'une mesure d'évitement, non obligatoire, afin d'améliorer le projet initial déclaré d'utilité publique.

• Au Sud, certains espaces sont situés au niveau de l'aire de captage d'eau souterraine. Il y aura des mesures de protection renforcées dont l'interdiction d'implanter des zones de stockage, la présence permanente de kits antipollution et un suivi qualitatif et quantitatif de la nappe durant toute la durée des travaux.

nuit afin d'éviter de déranger les éventuels mammifères nocturnes ; tandis que des barrières de protection étanches seront mises en place en phase chantier pour la protection de la petite faune, notamment pour les différentes espèces d'amphibiens et de reptiles.

• Au niveau du rond-point du Rieucoulon, le cours d'eau intermittent qui coule actuellement sous le rond-point va bénéficier d'un nouvel ouvrage. Cette modification permettra de redonner davantage d'espace d'expansion au cours d'eau en cas de crue, tout en facilitant le passage de la petite faune grâce à des aménagements spécifiques.

• Enfin, une trentaine de piézomètres (repérables par leur couleur rouge orangé sur le terrain) ont été installés le long du tracé afin de vérifier les hauteurs de nappe, d'optimiser la conception des futurs ouvrages et de s'assurer de l'absence d'impact du projet sur celles-ci. « L'opération a été initiée par la DREAL et nous avons poursuivi le suivi et renforcé le nombre de piézomètres au gré des libérations des emprises et de l'avancée des études », indique Sarah Corpard.

• Toutes les eaux de ruissellement issues de la plateforme routière seront collectées à l'aide de 9 bassins, permettant la décantation des eaux avant rejet dans le milieu naturel et leur confinement en cas de pollution accidentelle. « Cela constitue une amélioration nette, car actuellement, aucun équipement ne traite ces eaux qui s'écoulent directement dans le milieu naturel », précise Sarah Corpard. Les 9 bassins multifonctions seront équipés de dispositifs d'aide à la sortie de la faune en cas de chute, afin d'éviter qu'ils ne deviennent des pièges écologiques. Par ailleurs, 12 passages seront aménagés pour permettre le déplacement de la petite faune d'un côté à l'autre de l'axe routier.

• En bord du cours d'eau de la Mosson, ASF s'est engagée volontairement à ne pas travailler de



Les piézomètres permettent de vérifier les hauteurs de nappe tout au long des travaux.

Zones humides

Deux sites de restauration au titre des zones humides ont été acquis.

6 hectares d'anciennes vignes du Domaine de l'Engarran en rive droite de la Mosson sur la commune de Juvignac vont être réaménagés pour devenir une vaste zone d'expansion de crue naturelle du cours d'eau, tout en favorisant les habitats d'espèces protégées.

1,9 hectare, situé en rive gauche de la Mosson à l'ouest de Gennevaux, va être également totalement restauré. Ce terrain composé d'un grand bâti avec piscine et terrain de tennis situé entièrement en zone inondable va être désartificialisé, le merlon illégal va être démonté permettant ainsi de reconnecter le cours d'eau à sa zone d'expansion de crue naturelle. Par ailleurs, les reliquats d'ouvrages anciens dissimulés dans les fondations actuelles, et l'orangerie feront l'objet d'une valorisation. Ces vieilles pierres seront conservées et deviendront naturellement des habitats pour les chauves-souris et les reptiles.

À noter que pour chaque bâti à démolir, plusieurs inspections préalables sont organisées avec des écologues jusqu'à la veille de la démolition afin de vérifier l'absence d'impact sur les oiseaux ou chauves-souris.

Trois espèces exotiques de plantes envahissantes seront également traitées par le chantier (Canne de Provence, Ailante, Herbe de la Pampa) afin de limiter leur propagation. Des essences locales et résilientes au changement climatique seront replantées (environ 7 000 arbres sont prévus en plantation – hors ceux des mesures compensatoires). Il est également à rappeler qu'aucune espèce de plante protégée n'a été inventoriée sur l'emprise du projet mais deux espèces dites « à enjeux » font l'objet de mesures spécifiques :

- L'aristoloche à nervures peu nombreuses. À l'automne dernier, des opérations de transplantation ont eu lieu. Prélevés manuellement, ils ont été déplacés avec la terre de leur site initial et replantés sur un terrain similaire situé à 650 m. Le but est de favoriser la venue d'une espèce de papillon protégée, la Diane, qui pond ses œufs sur les feuilles de cette plante hôte.

- Le Mélilot élégant. Au printemps, une opération similaire sera menée pour le Mélilot élégant, où les graines seront récoltées pour les transplanter sur un site récepteur. Une partie des graines sera envoyée au conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles afin de participer à la recherche.



Mélilot élégant © Xavier FORTUNY



Aristolochie à nervures peu nombreuses © Mael TAUPIN

Les espèces protégées

Les zones à enjeu fort se situent majoritairement autour de la Mosson. Ce sont les zones dites humides qui concentrent la plus grande densité de biodiversité. Les nombreux inventaires réalisés par ECO-MED ont permis d'établir un état des lieux précis des espèces présentes : 5 espèces d'amphibiens (Grenouilles, Crapauds, Tritons), 10 espèces de reptiles (lézards, serpents, tortues), 3 espèces de mammifères terrestres (Loutre d'Europe, Écureuil roux et Hérisson d'Europe), 19 espèces de chiroptères (chauves-souris), 50 espèces d'oiseaux et 5 espèces d'insectes essentiellement des papillons et le grand capricorne. Ce ne sont pas forcément des espèces qui sont directement impactées par les travaux mais plutôt une partie de leurs habitats.

Afin d'appliquer le principe de compensation écologique au plus près de l'impact, lorsque celui n'a pas pu être évité, ni réduit, les recherches foncières menées en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN) ont permis de proposer la restauration de deux grandes zones humides décrites ci-dessous, et l'acquisition foncière de plus de 200 hectares de sites de compensation, dont 80 % se situent dans les 10 km autour du projet.

Financés par ASF, au profit du CEN, ces espaces seront dédiés à la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité et feront l'objet de suivis écologiques sur les 30 à 99 prochaines années.

UN BINÔME AU PILOTAGE

Sarah Corpard a en charge la vision stratégique et réglementaire globale du projet sur le volet environnemental. Maxence Grego intervient sur la vision opérationnelle et la mise en œuvre technique sur le terrain, en tant qu'écologue mandaté par ASF.



Sarah CORPARD
Chargée Environnement



Maxence GREGO
Écologue
ECO-MED

Après une licence en biologie de l'environnement à l'université de Nantes, ainsi qu'un master Écosystème urbain et développement durable, elle devient ingénieur Environnement dans le cabinet d'études Ingérop, puis chargée de mission environnement chez VINCI Construction Terrassement avant de rejoindre en 2022 les équipes du projet du COM.

Formé dans le sud de la France avec une spécialisation sur les milieux aquatiques et eaux pluviales, Maxence a débuté sa carrière dans une entreprise de génie écologique avant d'intégrer ECO-MED pour s'occuper des suivis de chantier et de s'assurer que les mesures mises en place sur le terrain sont bien conformes au dossier environnemental validé par les autorités compétentes.

ECO-MED est un bureau d'études en environnement indépendant. Une quinzaine d'experts naturalistes ont apporté leur expertise au dossier initial de définition du volet environnemental du projet du COM.

« **ASF est allée bien au-delà de ce qui lui incombait réglementairement ; on espère une plus-value écologique par rapport à la situation avant le projet** » souligne Maxence GREGO.

Sur les traces du passé, rencontre avec Philippe CAYN de l'Inrap



PHILIPPE CAYN
Directeur adjoint scientifique et technique
Centre de recherches archéologiques de Nîmes
Direction interrégionale Midi-Méditerranée Inrap

Il existe plusieurs centres archéologiques dans la région Occitanie, dont deux proches du tracé du projet du COM: l'un à Villeneuve-lès-Béziers et l'autre à Nîmes. Ce dernier, dont je suis le directeur adjoint, intervient sur tout le Gard, la Lozère et l'est de l'Hérault; c'est pourquoi, nous coordonnons les recherches archéologiques de ce dossier.



Qu'est-ce qu'un diagnostic archéologique, concrètement ?

« Pour tout projet d'aménagement, par exemple la création d'une route, d'un lotissement ou d'un équipement et selon sa localisation (déterminée par une cartographie officielle de référence), une étude archéologique peut être prescrite. La préfecture missionne alors la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin de prendre les mesures nécessaires à la réalisation tout d'abord d'un diagnostic. En France, 95 % des diagnostics archéologiques sont réalisés par l'Inrap.

Le diagnostic, c'est la première phase d'investigation du sous-sol; cela consiste à déterminer si le projet est susceptible d'impacter d'éventuels vestiges du passé. Pour cela, nous explorons 10 % des surfaces concernées par le projet, en ouvrant, à l'aide d'engins mécaniques des tranchées réparties de façon homogène sur toute l'emprise.

Nous devons déterminer s'il existe des sites archéologiques, si oui, en définir précisément le périmètre, la profondeur, la fonction du site, par exemple des traces d'une voie ancienne, d'un habitat ou encore d'une sépulture et enfin la datation (Moyen-Âge, Néolithique, etc.).

Sur le tracé du COM, nos équipes ont débuté le 20 janvier. En fonction de la configuration et de la morphologie des parcelles, nous avons ouvert des tranchées de 5, 20 voire 50 mètres de long afin d'avoir un aperçu suffisant. Les premiers secteurs étudiés étaient très grands, les tranchées en conséquence étaient visuellement impressionnantes ! Cela a nécessité certains travaux préparatoires d'ampleur, notamment de défrichage et de déboisement afin de permettre notre intervention.

Les intempéries de fin janvier ont rendu la tâche particulièrement complexe, avec des terrains gorgés d'eau. L'ampleur des précipitations a ralenti les premières semaines d'exploration, mais les opérations devraient s'étendre sur deux à trois mois environ. Sur le terrain, deux équipes de deux à trois archéologues accompagnées d'un chauffeur de pelle mécanique, sont mobilisées, ainsi que plusieurs spécialistes: des géomorphologues pour l'étude de la constitution et de la géologie des terrains, ou encore des anthropologues selon la nature des vestiges découverts. »



Inrap
Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Quelques mots sur l'Inrap, L'Institut national de recherches archéologiques préventives

Fondé en 2002, l'Institut se consacre à l'identification et à l'étude du patrimoine archéologique dans le cadre des projets d'aménagement du territoire. Il exploite ses découvertes et les met à disposition de la communauté scientifique, tout en participant à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la promotion de l'archéologie auprès du grand public. Sa création reflète l'engagement de l'État à soutenir cette mission de service public d'intérêt général. Majoritairement financé par ses propres ressources, l'Inrap est un établissement public placé sous la supervision des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Chaque année, l'Inrap collabore avec plus de 700 partenaires privés et publics. Avec quelque 2 000 collaborateurs et chercheurs et plus de 40 centres de recherche, l'Inrap est présent sur tout le territoire national.

Le secteur ouest de Montpellier est-il connu pour son potentiel archéologique ?

« Tout ce secteur est effectivement bien référencé, non pas les parcelles elles-mêmes, mais des interventions archéologiques antérieures pour les besoins d'autres projets à proximité (notamment pour la LGV ou le déplacement de l'A9) ont permis de définir que ce secteur a été occupé depuis le Néolithique, autour de 3 000 à 4 000 ans avant J.-C. et jusqu'au Moyen-Âge.

Sans préjuger des résultats, on peut s'attendre à découvrir de nouvelles traces du passé, témoignant d'occupations plus ou moins anciennes. Notre objectif est de mieux connaître l'histoire de ces secteurs, d'identifier les occupations et occupants qui s'y sont succédés et de sauvegarder le patrimoine par l'archive. »

Que se passe-t-il si des vestiges sont découverts ?

« Toutes les tranchées sont géolocalisées et précisément référencées. Celles qui révèlent des vestiges font l'objet de relevés détaillés, de photos, voire de photogrammétrie afin de documenter et d'archiver au maximum. Une phase d'analyse commence ensuite afin de faire parler les vestiges. Tous les objets, fragmentés ou complets, en céramique, en pierre, en métal, mais aussi le petit mobilier ou les monnaies sont récupérés et analysés en laboratoire. Les maçonneries de murs, de sols ou de bâtiments sont, quant à elles, répertoriées scrupuleusement mais laissées sur place. Durant cette phase, de nouveaux spécialistes interviennent. À l'issue, un rapport de diagnostic comprenant un inventaire détaillé sera transmis aux prescripteurs du Service régional de l'archéologie en charge du dossier. C'est à la suite de ce rapport que sera évaluée l'importance du site identifié. Selon leur nature et s'il s'avère qu'ils peuvent être impactés par les futurs travaux, des fouilles sont alors prescrites. Dans ce cas, le processus reste similaire à celui du diagnostic, la différence étant que les fouilles portent sur un périmètre précis, avec pour objectif non pas d'explorer, mais d'ouvrir complètement la zone définie. Si des fouilles approfondies sont envisagées dans certains secteurs, elles devraient probablement avoir lieu à l'automne prochain.

Cela peut éventuellement modifier le calendrier du projet, mais sur le tracé du COM, je dois dire qu'il y a une grande anticipation; cela fait plus d'un an que nos équipes sont en lien avec la DRAC et les Autoroutes du Sud de la France dans un cadre réglementaire parfaitement maîtrisé. »

Que deviennent les données ou vestiges découverts ?

« Les rapports de fouilles font l'objet de publications scientifiques, de conférences et d'actions de valorisation qui permettent de partager ce savoir et enrichir les connaissances sur notre territoire. Vulgariser fait également partie de nos missions, même pendant la phase de fouille, nous pouvons potentiellement accueillir du public, à l'occasion de journées portes ouvertes, faire venir des scolaires par exemple. La valorisation et la transmission des découvertes donnent du sens à nos recherches et ces chantiers de grande ampleur sont souvent des opportunités importantes pour en apprendre davantage sur notre histoire locale. »



La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) au pilotage du diagnostic archéologique du COM



Fanny GRANIER
Ingénieure d'études au sein
du service régional de l'archéologie

sites archéologiques à proximité du périmètre du projet étaient déjà connus. Au vu du contexte, de l'ampleur et des secteurs traversés, particulièrement favorables à l'implantation humaine, nous pensons pouvoir compléter les connaissances sur le territoire. »

Sur cette base, des arrêtés préfectoraux ont été pris en 2022 et la réalisation du diagnostic a été confiée à l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), opérateur national. Les arrêtés ont fait l'objet de plusieurs modifications en parallèle des ajustements du projet.

Une importante phase préparatoire a également été menée avec ASF (Autoroutes du Sud de la France) et l'INRAP afin d'anticiper les conditions techniques d'intervention. « L'objectif de pouvoir intervenir dès l'autorisation environnementale obtenue. À l'issue du diagnostic, la DRAC proposera au préfet de libérer tout ou partie des zones concernées ou, au contraire, de prescrire des fouilles archéologiques plus approfondies si les découvertes le nécessitent au regard de l'impact des travaux », précise Fanny Granier.

Les interactions entre la DRAC, ASF et l'INRAP sont régulières tout au long du processus. La DRAC assure également, durant la phase de diagnostic, une mission de contrôle scientifique et technique des opérations. « Je me rends régulièrement sur le terrain pour rencontrer les archéologues.

Cela me permet d'avoir une première appréciation de ce qui est trouvé ou des difficultés rencontrées. Par exemple, il y a quelques jours, la mise en évidence d'activités agricoles anciennes, notamment des traces de plantations de vignes romaines inconnues dans ce secteur, est venue enrichir notre connaissance de l'occupation du territoire durant l'Antiquité. »

Fanny Granier conclut: « C'est le principe de la sauvegarde par l'étude. Nos missions consistent à piloter les études et les inventaires, mais aussi à assurer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine. Chaque projet est unique: il s'agit de concilier les connaissances scientifiques avec les enjeux d'aménagement du territoire. C'est tout le sens et l'esprit du code du patrimoine. »



le **vrai** 
du **faux** 

Balayons ensemble les idées reçues

LE COM C'EST 10 À 12 VOIES PAR ENDROITS!

 **faux**



LA RÉALITÉ

Le COM c'est la requalification à 2x2 voies d'un axe existant, **+ 1 voie dédiée pour les transports en commun dans chaque sens de circulation.**

À certains points, notamment au sud, **les voiries situées de part et d'autre du projet seront rétablies**, conformément à l'obligation légale de restituer l'ensemble des voies existantes impactées par les travaux.

LES ÉTUDES DE TRAFIC DU COM SONT FAUSSES!

 **faux**



LA RÉALITÉ

Tous les calculs menés **confirment ceux de l'État** dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les modélisations vérifiées et validées respectent le référentiel réglementaire existant pour les études de trafic.

Aujourd'hui, environ 30 000 véhicules par jour circulent sur cet axe.

Les projections atteignent 70 000 véhicules par jour, en intégrant le report des trafics provenant des axes environnants non adaptés. Rien n'a été omis ou oublié.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU COM SONT ÉNORMES!

 **faux**



LA RÉALITÉ

Le COM c'est l'aménagement d'un **axe existant** et non la création d'un nouvel axe.

Le projet a été adapté par rapport à l'initial porté par la DREAL et **son emprise a été réduite.**

Le but étant de **limiter les impacts** au strict minimum.

Tout a été précisément documenté lors de l'enquête environnementale.

Celle-ci a recueilli toutes les autorisations nécessaires et un accord sans réserve.

AVEC LE COM, IL Y AURA ENCORE PLUS DE POIDS LOURDS ENTRE JUVIGNAC ET SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

 **faux**



LA RÉALITÉ

Les poids-lourds qui circulent aujourd'hui seront **les mêmes que ceux de demain.**

Les transporteurs limitent déjà leur passage sur l'A75 à cause :

- du **relief difficile** ;
- de la **surconsommation de carburant** ;
- des conditions hivernales **difficiles**.

